qu'on fut dans la rue, les autres jeunes gens, se jetant sur Lefèvre, le terrassèrent et, après s'être acharnés sur lui, à coups de pied et de poing dans la poitrine, avec une violence de brutes, l'abandonnèrent.

Des passants, attirés par les cris de douleur du malheureux s'approchèrent de lui, et, ayant été chercher une civière, le transportèrent chez une de ses sœurs, à Beuvrages. Mais celle-ci refusa fort inhumainement de le recevoir, et il fallut retourner avec le blessé, chez une autre sœur qui, moins barbare, le fit coucher aussitôt et envoya chercher le docteur Hayard.

Celui-ci constata que Lefèvre portait des contusions multiples, et qu'il avait une côte fracturée. Il ne put d'ailleurs se prononcer alors sur son état.

Hier, un peu de mieux s'était heureusement produit.

Dans la matinée, la police a commencé son enquête sur ces actes de révoltante sauvagerie.

LA GRÈVE
DE
La Gorgue-Estaires

Aucun incident ne s'est produit dans la journée d'hier lundi.

Les grévistes observent le plus grand calme, tout en restant étroitement unis.

A une heure, au siège du comité de la grève, a été tenue une réunion de tous les grévistes à l'effet de désigner les délégués devant se rendre à la convocation du juge de paix.

Voici les délégués désignés, à raison de cinq par tissage :

Pour l'atelier Lefranc : Paul Dujardin, Victor Sabre, Charles Leroux, Oscar Jourdain, Victor Hennebelle.

Pour l'atelier Flinart : Henri Herman, Henri Deligne, Edmond Vancostenoble, Emile Dehelle, Louis Dumoulin.

Pour l'atelier Verquin : Paul Page, Xavier Serdobel, Paul Cartagot, Ernest Ackar, Yrille Besse.

Pour l'atelier Dewilde et Schulz : Alfred Parèse, Alfred Jourdain, Léon Boulainguez, François Boutry, Louis Rouzet.

Pour l'atelier Gamelin-Bonduel : Henri Beckar, Charles Dégorges, Henri Defrance, Emile Bische, Henri Vanecker.

A deux heures et demie, les délégués, suivis de plusieurs centaines de grévistes, se rendent en groupe à l'école de La Gorgue, où doit avoir lieu la séance de conciliation.

Sur le parcours, de nombreux gendarmes échelonnés regardent paisiblement passer les grévistes, qui accompagnent leurs délégués en chantant l'« Internationale ».

Sur le territoire de La Gorgue, les grévistes rencontrent le juge de paix de Merville. Ce magistrat se mêle aux manifestants et leur reproche leur attitude. Je ne vous ai pas convoqués, dit-il, pour chanter. Cette entrée intempestive du juge de paix pouvait faire naître des incidents qui ne se sont pas produits, heureusement, grâce à l'intervention d'un ami des grévistes, qui a fait remarquer au juge de paix qu'il n'avait pas dans ses attributions la police de la rue.

Il est exactement trois heures moins dix quand les délégués se présentent à l'école de La Gorgue où on leur apprend que la salle de l'école n'étant pas libre, la réunion aura lieu à la mairie.

A LA MAIRIE

Les délégués patrons arrivent à la mairie quelques minutes après les délégués ouvriers. La réunion a lieu dans une salle du premier étage.

Le juge de paix reçoit d'abord tous les délégués patrons, puis, après avoir conféré avec eux pendant une demi-heure, il vient annoncer aux ouvriers, qui attendent dans le couloir et l'escalier, qu'il ne recevra que cinq délégués à la fois, c'est-à-dire les délégués d'un seul atelier.

Les délégués ouvriers protestent très énergiquement. Vous avez reçu tous les patrons à la fois, vous devez nous introduire tous ensemble.

L'incident se prolonge. Finalement, les délégués ouvriers, considérant qu'ils ont tous à soutenir les mêmes revendications, décident de se retirer s'ils ne sont pas admis ensemble dans la salle de conciliation.

Le juge de paix leur dit : Eh bien, descendez dans la rue et réfléchissez.

Les délégués quittent aussitôt la mairie et vont mettre au courant de l'incident leurs camarades qui attendent sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Des cris de «Vive la grève générale ! » sont poussés.

M. le juge de paix, revenant à de meilleurs sentiments de conciliation, décide enfin de recevoir ensemble les trente délégués ouvriers, à la condition que chaque patron sera appelé individuellement et que les discussions auront lieu entre le patron et les délégués ouvriers de son usine et non avec tous les ouvriers.

LA SEANCE DE CONCILIATION

Les délégués ouvriers, prévenus de la nouvelle décision du juge de paix, reviennent alors à la mairie ; ils sont aussitôt introduits dans la salle où se trouvent M. Sando, juge de paix, son greffier, et le patron Lefranc.

Les autres patrons sont dans une salle d'attente voisine.

LA MAISON LEFRANC. — M. le juge de paix invite M. Lefranc à lire la lettre de convocation et la liste des revendications des ouvriers. Le patron s'exécute aussitôt en faisant la lecture à haute voix.

Après avoir échangé quelques explications avec les délégués ouvriers, M. Lefranc déclare qu'il ne peut rien décider sur-le-champ. En principe, il accepte les revendications des ouvriers, mais il doit les soumettre à l'approbation du conseil d'administration de sa maison. Il faut aussi qu'il en réfère avec ses collègues.

LA MAISON FLINART. — M. le juge de paix appelle ensuite M. Léon Flinart. Ce dernier pénètre dans la salle de conciliation accompagné de son fils. Il déclare vouloir au plus vite la fin de la crise et accepter en principe toutes les revendications des grévistes.

Des applaudissements accueillent cette déclaration.

LA MAISON VERQUIN. — M. Verquin, appelé après M. Flinard, dit qu'il ne peut rien changer aux conditions actuelles. Il consultera ses collègues.

LA MAISON DEWILDE ET SCHULZ. — MM. Dewilde et Schulz soulèvent des discussions sur chaque article. Les revendications des ouvriers ne leur paraissent guère acceptables, au moins en ce qui concerne le tarif. Sur ce point, les délégués grévistes demandent énergiquement l'application du tarif d'Armentières, avec un demi centime en moins.

Les patrons objectent que les laizes ne sont pas les mêmes à Estaires.

L'article 6 (liteaux) ne leur paraît pas applicable pour la même raison.

Enfin, les patrons prétendent que leur fabrication est différente de celle d'Armentières.

Un délégué ouvrier affirme qu'ayant travaillé vingt ans à Armentières, il a fait les mêmes articles qu'il produit actuellement à Estaires.

LA MAISON GAMELIN ET BONDUEL. — Une discussion s'engage entre les délégués de la grève et les patrons. Ces derniers prétendent que la fabrication n'est pas la même à Armentières.

Pour établir un tarif unique on ne peut se servir du tarif d'Armentières.

LA MAISON DELAHAYE. — M. Delahaye prétend que son tarif est plus avantageux pour les ouvriers que celui d'Armentières. Il accepte de faire les modifications, de concert avec ses collègues.

UNE NOUVELLE REVENDICATION

Aux revendications formulées par les ouvriers et que nous avons publiées avant-hier, il convient d'en ajouter une nouvelle. Mais celle-ci n'est pas présentée par les grévistes. C'est M. le juge de paix lui-même qui la formule dans l'intérêt des ouvriers.

Aux revendications des grévistes, dit-il, je voudrais en voir ajouter une, celle qui consiste à supprimer un abus scandaleux : l'obligation pour les ouvriers de se fournir pour les besoins du ménage dans telle ou telle maison, quelquefois tenue par un contre-maître.

Cette revendication est acceptée par tous les patrons présents.

CONCILIATION AJOURNEE

M. le juge de paix résume alors les discussions.

— Je crois, dit-il, que pour les articles fil, les patrons peuvent accorder ce que les ouvriers demandent.

Pour les articles coton, je ne vois pas, quant à présent, de bases sérieuses pour établir un tarif, les largeurs, le genre de production différant du travail d'Armentières.

Le citoyen Rouzé affirme que l'on peut très bien établir un tarif en se servant des bases du tarif d'Armentières.

Un autre délégué fait remarquer qu'il n'y a qu'à tenir compte des différences de laizes pour établir ce tarif.

M. Constant Schulz dit qu'il ne peut accepter le tarif d'Armentières fil avec un demi centime en moins.

Finalement, le juge de paix propose aux patrons de se concerter pour établir, d'un commun accord, un tarif qui serait présenté à la délégation ouvrière, dans une prochaine réunion, qui aurait lieu jeudi prochain, à trois heures, à l'école communale de La Gorgue.

Cette proposition est acceptée par les patrons, qui désignent M. Lefranc pour leur délégué.

Le juge de paix invite ensuite les ouvriers à étudier à nouveau le tarif d'Armentières, le genre de travail fait dans cette ville, et à venir de nouveau à la réunion de jeudi prochain, pour l'entente.

Les délégués ouvriers acceptent de se rendre à la nouvelle réunion jeudi prochain, tout en faisant remarquer qu'ils ne peuvent que maintenir leurs revendications.

Cette première séance de conciliation est levée à 6 heures moins 10.

AU COMITE DE LA GREVE

A 7 heures, une réunion générale des grévistes a été tenue au siège du comité, salle du Blessé de Saint-Privat. Le citoyen Rouzé a rendu compte de la séance de conciliation en faisant espérer pour les grévistes une victoire complète.

Notre collaborateur André Pioteix, qui assistait à cette réunion, invité à prendre la parole, a prononcé une allocution dans laquelle il a engagé les grévistes à se sentir étroitement les coudes et à conserver le plus grand calme.

Après la victoire, vous ne devrez pas oublier cette longue lutte ; tous vous devrez rester groupés autour du drapeau syndical.

Des cris de « Vive la grève ! Vive le syndicat ! A bientôt la victoire ! » accueillent les paroles du citoyen Pioteix.

LA REUNION D'AUJOURD'HUI

Aujourd'hui mardi, à huit heures du matin, les grévistes se réuniront en assemblée générale, salle du Blessé de Saint-Privat.

SOLIDARITE OUVRIERE

La coopérative « l'Avenir Béthunois », de Béthune, nous communique l'ordre du jour suivant :

« Samedi soir, 2 mai, à la réunion du conseil d'administration de la coopérative « l'Avenir Béthunois », le citoyen Pentel a présenté l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

» Le conseil d'administration de la société coopérative ouvrière « l'Avenir Béthunois », réuni ce jour 2 mai 1903, félicite les ouvriers tisseurs d'Estaires en grève pour leur attitude énergique dans le conflit actuel, les engage à persévérer dans leurs justes revendications et voit avec plaisir l'organisation de leur syndicat ». A titre d'encouragement et de premier secours, la caisse de propagande leur alloue la somme de 20 francs ».

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 4 mai 1903

Lundi, à onze heures du matin, s'est ouverte, à Douai, la session des Assises du Nord, sous la présidence de M. Lavoix, conseiller à la Cour.

M. Bossu, avocat-général, occupait le siège du ministère public. Les trois affaires suivantes étaient inscrites à l'ordre du jour de la première journée.

ATTENTAT A LA PUDEUR A CROIX. — Waelkens Charles-Louis, âgé de 68 ans, né à Weereghem (Belgique), sabotier, demeurant à Croix, est prévenu d'avoir à Croix, le 28 février 1903, commis un attentat à la pudeur sans violence, sur une enfant âgée de moins de 13 ans.

Waelkens est condamné à UN AN DE PRISON.

Défenseur : Me De Lauwereyns.

VOLS A HORDAIN ET A CAMBRAI. — Carré Jean-Baptiste-Léon-Joseph, âgé de 35 ans, né à Ribécourt, arrondissement de Cambrai, le 5 octobre 1867, ouvrier menuisier, sans domicile fixe, qui était ouvrier chez le sieur Lahure, menuisier à Hordain, quittait ce dernier le 15 août 1902. Après le départ de son ouvrier le sieur Lahure constata qu'il lui avait été soustrait une paire de bottines, une pipe un gilet et un chapeau.

Dans la nuit du 18 au 19 août Carré s'est introduit dans l'atelier attenant à l'habitation du sieur Lahure, après avoir passé par une ouverture de la porte à 1 m. 20 du sol ; il avait pratiqué cette ouverture en arrachant un carton remplaçant une vitre. Il emporta des outils : une paire d'outils à noix, trois rabots, un vilbrequin, deux scies. Partie de ces outils ont été retrouvés à Cambrai où Carré les avait vendus.

L'accusé s'étant rendu à Cambrai, descendit à l'auberge tenue par la veuve Domedame ; le soir même de son arrivée, vers 9 heures il pénétra dans la chambre non fermée à clef de la veuve Domedame ; ayant fracturé un tiroir avec un ciseau il s'empara d'une somme de 300 fr. et de deux mouchoirs de poche.

Carré reconnaît être l'auteur des vols ci-dessus énumérés ; il a déjà encouru de nombreuses condamnations et a été condamné le 16 décembre 1902 par le tribunal correctionnel d'Arras pour vol à un an de prison et à la relégation.

Jean-Baptiste Carré est condamné à CINQ ANS DE RECLUSION ET A LA RELEGATION.

Défenseur : Me Picquet.

INCENDIE VOLONTAIRE A TOURCOING. — Le 23 décembre 1902, vers dix heures trois quarts du soir, la dame Deroubaix, hôtelière à Tourcoing se rendait dans sa chambre pour se coucher, lorsqu'elle sentit de la fumée et présuma qu'il y avait un incendie chez elle. Elle fit part de ses craintes à son mari, et tous deux pénétrèrent dans une chambre qui n'avait pas été occupée depuis une dizaine de jours : le matelas, la couverture, la courte-pointe, les draps et le traversin étaient en feu.

Aidés par leur garçon d'hôtel, les époux Deroubaix parvinrent à éteindre l'incendie. Il était évident que l'on avait allumé par malveillance ce feu qui, s'il n'avait pas été découvert alors par eux, se serait rapidement communiqué au bâtiment et l'aurait consumé.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur la servante Zoé Verhille. Après quelques dénégations, celle-ci reconnut que c'était effectivement elle qui avait mis le feu au matelas du lit, à l'aide d'une petite lampe à essence, parce que la dame Deroubaix lui avait refusé la permission de sortir le dimanche précédent, et avait cependant autorisé une autre bonne à aller assister au baptême de son jeune frère le mardi 23 décembre. Le même jour pour se venger, elle s'était rendue dans cette chambre inoccupée, et y avait mis le feu.

La fille Verhille, qui est âgée de 18 ans, née à Stenworde (arrondissement d'Hazebrouck) n'a pas d'antécédents judiciaires.

Sur l'éloquente plaidoirie de son défenseur, Me D'Hooghe, la fille Verhille est ACQUITTÉE.

LE PREMIER-MAI

Nous continuons à publier ci-dessous les renseignements qui nous sont parvenus sur la célébration de la Fête du Travail dans notre région :

CHEZ LES VERRIERS D'ANICHE

La fête du 1er Mai ne s'est pas passée dans un calme aussi plat que ne le désiraient nos adversaires.

Quoi que le travail n'ait pas été interrompu dans les établissements de St-Martin, verrerie de l'Ancre et verrerie Fogt-Lemaire, qui avaient cru devoir refuser la demande de chômage formulée par leurs ouvriers, chômage qu'ils avaient accordé l'année précédente, la manifestation a groupé au moins trois cents verriers.

Si l'on tient compte de ce que les trois verreries précitées n'avaient pas cessé le travail, qu'une seule équipe sur trois avait le temps de prendre part à la fête, on peut avancer que l'idée syndicale fait son petit chemin et que malgré les embûches semées sur la route, notre association tient toujours dignement sa place. A noter un fait à la verrerie St-Martin. On nous signale que M. Dupourquey aurait pu, dans l'intérêt de l'établissement qu'il dirige, donner le temps aux ouvriers de prendre part à la fête. Quoique l'équipe se soit présentée complète au travail, le résultat n'a pas été des plus heureux. Le bassin étant très bas la qualité du verre fabriqué a été, paraît-il, déplorable.

La délégation s'est présentée comme d'usage à la Mairie pour remettre les revendications ouvrières aux autorités, et ensuite les manifestants ont parcouru les principales rues de la ville, bannières des syndicats verriers et mineurs en tête, entraînés par les pas redoublés de la société « La Trompette Ouvrière », qui avait bien voulu pour la circonstance prêter son dévoué concours.

La manifestation s'est passée dans le meilleur ordre, agrémentée de certains refrains inoubliés de la grève.

La soirée s'est terminée par une brillante conférence du citoyen Klemczynski, délégué de la Confédération générale du travail, qui a traité de l' « Organisation syndicale » !

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens réunis le 1er mai salle des fêtes de l'Hôtel du Syndicat des verriers d'Aniche, après avoir entendu le camarade Klemczynski, délégué de la Confédération générale du travail, exposer l'utilité de l'action internationale des travailleurs groupés économiquement, s'engagent à persévérer dans la voie syndicale qui résume tous les moyens de lutte qui sont à la disposition de la classe ouvrière et se séparent aux cris de vive la Solidarité ouvrière ! Vive l'Union des Travailleurs ! »

A Carvin

Le travail était au complet dans toute la concession des mines de Carvin. La section syndicale n'avait rien fait pour provoquer le chômage.

A la fosse numéro 4 des mines d'Ostricourt, chômage partiel. Au numéro 8 de Courrières, le chômage était général.

Le soir, à 6 heures et demie, une conférence a eu lieu salle de l'Alcazar, sous la présidence du citoyen Jean-Baptiste Dieudonné, délégué-mineur.

Celui-ci, en termes énergiques, a reproché aux ouvriers mineurs leur indifférence. Au point de vue de l'organisation syndicale, il les a invités à s'unir davantage s'ils veulent résister aux exigences toujours plus grandes des Compagnies.

Après lui, Cordier a pris la parole.

Il a vanté les bienfaits du Syndicat dont il n'est plus possible de contester la nécessité.

Il a fait le bilan de la dernière grève, qui, si elle n'a pas donné de résultats immédiats au point de vue des salaires, a eu pour effet de faire proroger l'échéance de la dernière augmentation des salaires ; de faire voter par le Parlement un million pour les retraites acquises avant l'année courante et de faire majorer celles à partir du 1er janvier 1903 pour une période de cinq années qui sera prolongée jusqu'au vote du projet de loi de 2 francs par jour si les ouvriers sont suffisamment unis pour l'imposer aux Compagnies.

Par la grève, dit Cordier, l'arbitrage s'il n'a pas été en faveur des ouvriers, a reçu une première application.

Un vote de la Chambre a fait nommer une commission parlementaire pour faire une enquête sur le travail des mines.

Ce sont des résultats dont doivent tirer parti les ouvriers.

La grève, quels que soient ses résultats, ne peut avoir d'avantages durables qu'à la condition que les ouvriers soient et restent organisés.

Il termine en ajoutant que pour récolter il faut savoir semer, et à ce titre, il convie tous les ouvriers à se syndiquer.

Son discours a été souvent applaudi.

Un ordre du jour dont voici le texte a été ensuite voté à l'unanimité.

Les ouvriers mineurs de Carvin réunis salle de l'Alcazar, vendredi 1er mai, à 6 heures et demie du soir.

Considérant qu'aucun ouvrier ne peut contester aujourd'hui la nécessité du Syndicat.

Qu'étant l'arme indispensable à la défense des intérêts de la corporation des mineurs, nul d'entre eux n'a le droit de s'y dérober.

Décident qu'à l'avenir, des timbres et des livrets seront déposés dans le plus grand nombre d'estaminets possibles.

Qu'une propagande continue sera faite par les militants pour recruter le plus d'adhérents possibles et qu'un contrôle de tous les syndiqués aura lieu tous les trois jours.

En conséquence les camarades absents, sont invités à se conformer à cette décision et à faire leur devoir de citoyens, libres et indépendants.

A Somain

La réunion du 1er Mai n'a pas eu lieu parce que le citoyen Escoffier a été retenu au Palais de Justice jusque 7 heures et demie. De ce fait il n'a pu arriver que par le train de 7 heures 59 et qui arrête à Somain à 8 heures 16. Ce train qui est nouveau puisqu'il ne fonctionne que depuis le 1er Mai, était inconnu de tous les camarades. C'est pourquoi tous étaient dispersés de tous côtés.

Néanmoins ce n'est que partie remise car le citoyen Maurice Monier qui revenait de faire une conférence à Erre a donné sa parole de venir à Somain avec le citoyen Escoffier le 24 Mai.

A Wignehies

Il y avait peu de chômeurs à Wignehies, tous les établissements travaillant.

Comme l'an dernier, une distribution de vin a été faite le matin aux indigents, à la mairie ; à onze heures, les délégués du Syndicat ouvrier textile, au nombre d'une centaine, ont été reçus à la mairie par le citoyen Cartegnies, maire et le Conseil municipal.

L'après-midi, de nombreux militants de Wignehies sont venus à la manifestation du cimetière de Fourmies.

Le soir, un bal très animé a suivi le concert de la Musique municipale.

En somme, un seul incident à signaler : l'arrivée, vers midi, dans la commune, de MM. les gendarmes. Qu'y sont-ils donc venus faire ?

A Fresnes

La Fête du 1er Mai a été splendide. Elle fut favorisée par le beau temps ; beaucoup d'enthousiasme régna chez les ouvriers. Une manifestation de 2000 prolétaires, verriers en grande partie a parcouru les rues des communes de Fresnes et Escautpont.

Le soir à huit heures au Salon Payelle, une Conférence fut faite par les citoyens Delzante et Tabary. Leurs discours ont été très applaudis.

Notons aussi le discours du citoyen Bouvry, qu'il a prononcé aux vins d'honneur offerts par la Coopérative « La Prévoyante » chez Godefroy. Le discours a été très applaudi.

Pendant toute la durée de la Fête il ne s'est passé aucun incident. La soirée a été aussi très animée.

A Billy-Montigny

La section du Syndicat minier avait organisé, avec le concours du citoyen Bertrand, un mutualiste militant, une manifestation ouvrière qui a pleinement réussi.

Le Syndicat des mineurs avait délégué le citoyen Evrard qui a fait à onze heures, une conférence salle Pierre-Hector. Il a été conduit au lieu de la réunion par les syndiqués et les membres des deux Sociétés de secours-mutuels.

Le bureau a été ainsi constitué Président, Moreau ; assesseurs, Urbain et Chevalier, secrétaire, Broutin.

Evrard a traité de la question sociale et particulièrement des réformes attendues par le prolétariat minier.

Quelques membres du Syndicat dissident ont inutilement essayé de se faire entendre. La réunion, ainsi que l'a dit avec raison le citoyen Moreau n'était pas pour faciliter une détestable propagande.

Des couronnes ont été déposées dans la soirée sur les tombes des victimes du travail. Les citoyens Bertrand, Broutain et Evrard ont prononcé des discours.

Tribune Socialiste

Fédération Socialiste du Nord et du Pas-de-Calais (P. S. F.)

CONSEIL FEDERAL

Le Conseil Fédéral du Nord et du Pas-de-Calais se réunira lundi 11 mai à 3 heures précises du soir à la Taverne, 3, rue de Valenciennes à Douai, pour examiner les questions suivantes :

1. Compte-rendu du Congrès de Bordeaux. — Organisation de la propagande.
2. Représentation de la Fédération au Comité interfédéral du Parti.
3. La Conférence Jaurès à Douai. Sa date.
4. La Conférence Selle à Sin-le-Noble.
5. Adhésions de nouveaux groupes.
6. Les cartes du Parti. Circulaire aux sections.
7. Inauguration de la Coopérative socialiste de Béthune. Demande d'orateurs.
8. Questions diverses.

Sont convoqués les citoyens Salembier, Goniaux, Escoffier, Leleu, Evrard, Beugnet, Gallet, ou leurs suppléants. Très important.

Le Secrétaire fédéral,
Maurice MONIER.

Dernière Heure

Terrible vengeance d'une femme

Anvers, 4 mai. — Le parquet a ordonné une instruction au sujet d'un drame navrant qui a eu lieu vers le matin dans la 4e section et dont la jalousie est le point de départ.

Le nommé X... s'était rendu hier soir au cirque et avait refusé d'emmener sa femme sous prétexte qu'elle se trouvait dans un état intéressant trop avancé. Ce n'était qu'un prétexte, car X... avait donné rendez-vous à une autre femme qu'il alla rejoindre en partant de chez lui et qu'il conduisit au cirque. Seulement ils ne s'étaient pas aperçus qu'ils étaient étroitement surveillés par des espions en jupons postés par la femme légitime.

Sitôt que le délit fut constaté, les « amies » s'en furent rendre compte de leur mission à Mme X. qui jura qu'elle ferait un exemple et qu'elle donnerait à son mari une leçon qui lui ôterait à tout jamais l'envie de recommencer à la tromper. Elle tint malheureusement parole ; elle sortit et courut acheter une grande quantité de vitriol qu'elle revint cacher avec soin dans sa chambre à coucher.

Le mari ne rentra que vers le matin. Sa femme lui fit une scène épouvantable, mais au bout d'une heure elle sembla plus calme et les époux se mirent au lit. Le mari ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil de plomb. Sa femme n'attendit que ce moment ; elle se leva doucement sans faire de bruit, alla chercher son vitriol et, froidement, elle le versa sur la tête de son mari. Celui-ci, réveillé en sursaut, poussa des hurlements épouvantables.

Toute la maison fut bientôt sur pied. On accourut et on porta des secours au malheureux qui s'était jeté gémissant dans un coin et qui faisait pitié à voir. Le visage est brûlé ainsi que le cou et la poitrine ; on ne sait s'il ne perdra pas la vue. Le lit aussi a été aux trois quarts détruit.

Le malheureux a été conduit à l'hôpital par les soins de la police. Quand à la femme, elle a été mise à la disposition du procureur du roi.

L'Affaire Humbert

LA FIN DE L'INSTRUCTION

Paris, 4 mai. — L'instruction de la laborieuse affaire Humbert peut être considérée comme terminée. Cette semaine, M. le juge d'instruction Leydet va procéder aux interrogatoires définitifs des inculpés, un par jour, et aussitôt après M. le substitut Poncet prendra connaissance du dossier, qu'il connaît, d'ailleurs, très bien, puisqu'il a suivi au jour le jour, la marche de l'instruction, et vers la fin du mois la volumineuse procédure sera transmise à la chambre des mises en accusation, que préside M. Gillet.

C'est cette chambre qui statuera sur la suite à donner à l'affaire et déterminera la juridiction compétente.

On ne pense pas que la Chambre des mises en accusation statue avant les premiers jours de juin. Ensuite, c'est le parquet du procureur général qui fixera la date de la comparution aux assises. (Cette juridiction semble ne plus faire de doute aujourd'hui).

Au Palais, on pense que les débats commenceront dans la seconde quinzaine de juillet, le 16 probablement. On fixe cette date parce qu'on pense que le gouvernement préférera voir les débats de cette scandaleuse affaire se dérouler alors que les Chambres seront en vacances (de nombreux incidents d'audience pouvant motiver de non moins nombreuses interpellations), et qu'il est d'usage de voir le Parlement clôturer sa session avant le 14 juillet.

Dans ce cas, c'est M. le conseiller Bonnet qui est d'ores et déjà désigné par le roulement pour présider la seconde session de juillet ; l'avocat-général serait M. Lombard, celui-là même qui fut mis en disgrâce pendant quelques jours à la suite du procès Déroulède.

Nous disons, plus haut, que M. Leydet va consacrer sa semaine à faire subir aux inculpés un dernier et définitif interrogatoire. Il a commencé, aujourd'hui, à trois heures, avec Romain Daurignac, qui était assisté de Me André Hesse, son défenseur.

Edouard VII à Cherbourg

Cherbourg, 4 mai. — A 6 heures, le train royal arrive à Cherbourg. La batterie du Fort du Roule tire une salve de coups de canons ; l'escadre hisse le grand pavois. Le train royal traverse la ville par la voie stratégique. Partout, il est accueilli par les acclamations de la foule.

Le train entre dans l'arsenal. La batterie du Salut tire une nouvelle salve pendant que le train s'arrête.

Le roi, costumé en amiral anglais, descend du train. La musique joue l'hymne anglais pendant que les drapeaux saluent. L'amiral Touchard vient au-devant du roi et prononce une courte allocution à laquelle Edouard VII répond en disant qu'il est heureux de revenir à Cherbourg, pleine du souvenir de sa mère, et qu'il regrette que son séjour y soit si court.

A 6 h. 15, le roi monte sur le canot du préfet maritime qui sort de l'arsenal. Le souverain anglais monte à bord de son yacht à 6 h. 30, pour faire route vers l'Angleterre.

UNE DEPECHE DU ROI

M. Loubet a reçu du roi d'Angleterre, la dépêche suivante, datée de Cherbourg :

« Avant de quitter le sol français, je désire vous remercier encore une fois, très chaleureusement, de l'accueil amical que vous, votre gouvernement et le peuple m'ont fait en France et pendant mon séjour à Paris, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

Le ministre de la guerre remit au gouverneur de Paris les félicitations de M. Loubet et du roi d'Angleterre pour la tenue et la belle attitude des troupes qui participèrent à la revue de Vincennes et qui firent partie des escortes d'honneur.

Un jour de repos a été accordé à ces troupes.

Arrestation d'un curé

Gap, 4 mai. — A la suite d'une dénonciation, le parquet de Gap s'est rendu à Montmorin et a fait mettre en état d'arrestation le curé de cette commune, accusé d'attentat aux mœurs.

MACHINISME ET OUVRIERS

Paris, 4 mai. — Les ouvriers de la manufacture d'Aubervilliers ont reçu communication d'une circulaire les informant que par suite de l'établissement de nouvelles machines à fabrication continue, le nombre d'ouvriers employés dans les nouveaux établissements sera réduit à 13 hommes et 31 femmes. Ces ouvriers seront désignés d'après leur rang d'ancienneté de service ; le reste du personnel sera licencié le 4 juin ; les ouvriers titulaires compris dans le licenciement recevront une indemnité.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE L'ALGERIE

Paris, 4 mai. — C'est au Conseil des ministres de demain mardi, que M. Combes présentera à la signature de M. Loubet le décret nommant M. Jonnart gouverneur général de l'Algérie.

M. Jonnart, dans un entretien, avec M. Combes, ces jours derniers, s'est mis d'accord sur tous les points du programme qu'il compte appliquer en Algérie.

M. Jonnart n'aura pas à donner sa démission de député ; il est chargé d'une mission renouvelable tous les six mois.

Manifestation anticléricale à Nantes

Nantes, 4 mai. — La Fédération socialiste de Nantes avait convoqué ce soir ses adhérents par voie d'affiche, à une grande manifestation. Ceux-ci, au nombre de plus de 2,000, se sont réunis à 8 h. 1/2, place de la Bourse.

Ils sont allés devant l'Hôtel de la Préfecture, en criant : « Vive Combes ! Vive la République ! A bas les Moines ! A bas la calotte ! »

Les manifestants se sont ensuite dirigés vers le centre de la ville en parcourant les principales rues. Aucune contre-manifestation n'a eu lieu.

A 10 heures, la pluie qui tombe abondamment disperse curieux et manifestants.

LES ELECTIONS AU REICHSTAG

UN MANIFESTE SOCIALISTE

Berlin, 4 mai. — L'appel des socialistes pour les prochaines élections au Reichstag se termine par ces mots :

« A bas le militarisme et l'organisation navale en leur forme, qui épuisent le peuple ! Entente des peuples ! Paix internationale ! A bas une ruineuse politique douanière et commerciale qui compromet les intérêts vitaux de millions de citoyens ! A bas une politique tributaire qui opprime les pauvres et favorise les riches ! A bas la réaction à l'intérieur, le bon plaisir gouvernemental, le régime de tutelle, la tyrannie policière, l'incertitude de la loi ! Jetez-vous dans la lutte pour le progrès dans tous les domaines de l'activité humaine ! »

Syndicat des receveurs et receveuses des Postes

Paris, 4 mai. — Les receveurs et représentants des postes et télégraphes de France et des colonies viennent de se constituer en association, dans le but de défendre leurs intérêts moraux et professionnels auprès de l'administration.

FEUILLETON DU 6 MAI 1903. — N° 19

GUEUX D'ARMENTIÈRES

ROMAN HISTORIQUE INÉDIT

PAR

Jean de Ville

CHAPITRE XIII

Le Barbier de Madame de Parme

Le gros moine haletait ; sa face était horriblement cramoisie, il suait d'effroi autant que de chaleur.

Ils se blottirent à l'entrée du souterrain.

Antonio arrangea savamment les lierres qui cachaient la dalle et tous trois attendirent les événements.

Des coups d'arquebuse partaient à chaque instant et l'on entendait des cris d'épouvante, des hurlements de douleur, des appels stridents de femmes qu'on viole, puis des éclats de rire grossiers, des vociférations.

Dans les allées du jardin résonnaient des galops furibonds.

Longtemps les trois hommes écoutèrent.

Enfin les femmes se turent, des fourrés sortirent quelques gémissements plaintifs. Les clameurs diminuèrent, puis s'éteignirent. La bande quittait le jardin.

Quelques appels retentirent, des noms furent criés sous les arbres.

« Hé ! Toussaint Dauchi, Mahieu Platel, Pierre le Vieil, nous partons. En route ! »

Un silence de mort régna dans le jardin.

Thomas Armenteros s'était accoudé, rêveur, au mur de la cave.

— Antonio, mon ami, monsieur le prieur ne peut sans danger pour sa vie garder son habit de moine. J'ai mon plan ; et nous serons assez de trois pour l'exécuter.

Antonio, où caches-tu tes défroques de pèlerin et de bateleur ?

Suivez-moi, monseigneur, dit Antonio.

CHAPITRE XIV

L'auberge du « Saumon »

Maître Denis Wicart ne parvenait pas à servir les nombreux clients qui se pressaient dans la grande salle de l'auberge.

La journée avait été chaude et rude.

Il pouvait être six heures du soir, et derrière les hautes futaies qui fermaient la ville vers la porte d'Arras, le soleil rouge se couchait.

L'auberge du « Saumon » se trouvait dans la rue du Plat, face à la place du Marché-au-Bois. Elle regorgeait de monde, et ce monde criait, hélait, vociférait.

C'était un assourdissant vacarme.

Campé près de ses tonneaux de cervoise, la face cramoisie à force de hurler et de boire, Denis Wicart surveillait les « meschines » et ramassait à pleines mains livres, deniers et patars.

La chaleur était étouffante et les cruchets étaient vidés et séchés aussitôt remplis.

Dans le fond de la salle, les boquillons de Steenwerck et du Doulieu faisaient un bruit d'enfer, frappant du plat de leurs cognées sur les tables massives de chêne.

Enguerrand Castel avait retroussé ses manches et brandissait frénétiquement ses bras velus, sacrant et jurant contre ces « filles de Lucifer » qui avaient fait serment de le laisser crever de soif lui et les siens.

— Hé ! Wicart, vas-tu me donner à boire, grosse outre ?

Wicart lança vers une de ses servantes un regard furieux :

— Martine, avez-vous fini de godailler avec le chaland, servez-moi celui-là qui me casse la table à coups de ferrement.

Des arbalétriers de Gand et d'Anvers, reconnaissables à leur jargon criard, buvaient pintes sur pintes.

Francquelin chantait près de la porte avec les joyeux compagnons foulons du Bas-Rang, et au milieu de la salle le Gai Chaufournier juché sur une escabelle, affublé d'une robe noire à rabat blanc, au col un immense chapelet de dominicain, imitait fray Campioni prêchant le carême.

Et les confrères du Devoir d'éclater de rire à chaque gaudriole.

— Ah ! mes frères, quelle chevauchée depuis ce matin ! quelle chasse nous avons donnée à toute la moinerie paillarde ! Nous les avons tous boutés à grands coups de pied dans le croupion jusqu'à plus de cent toises de la porte d'Arras. Ils criaient, ces ventrus, ils roulaient de gros yeux hébétés et détalaient en relevant leurs jupons jusqu'aux fesses pour être plus alertes.

Nous sommes allés chez les Augustins de la rue du Crachet. Ces gaillards-là étaient en pleine ribotte. Ils festoyaient sur l'herbe avec les nonnains très gentes du couvent de la rue des Pourceaux.

Nous les avons tous liés par couples et les avons laissés en costume de séraphins parmi les buissons de ronces.

Ne faut-il pas s'esbaudir en ce bas monde ? »

Toute la compagnie s'esclaffa de rire.

Le chaufournier continua le récit de ses exploits. A Erquinghem, on avait pendu un rufian au col de la statue de Monsieur Saint-Jean ; un autre avait été accroché au col de Madame la Vierge et leurs six compères aux côtés du porche de l'église et aux quatre gargouilles du clocher.

— Ils en étaient tout marris et nous narraient leur dol en leur patois ; j'ai essayé de leur expliquer la chose en bon picard d'Artois. Ils ne riaient mie, mes frères.

« Tout bien de vous, amis brigands, que je leur prêchais « éloquentement », comme si je fus un compère de Saint-Dominique de Guzman, soyez heureux et contents, vous voici débarrassés des misères de ce monde, vous allez tôt goûter l'heur et l'aise de l'autre vie.

« Croyez-m'en, il est plus esbaudissant d'être avec les trépassés qu'en cette vallée de tourments et de larmes. Ne geignez mie, amis rufians, je vous dresserai un glorieux cénotaphe et sépulcre honoraire en chemin de la Bouvaque lez le Marché aux Bêtes.

« Plus doux et avenant est le paradis où Monsieur Saint-Pierre vous baillera gentes et bénignes damoiselles que ce sera baume perpétuel pour vous. Ainsi, bon gibier de potence, riez et ne tirez mie la langue comme les licornes de l'église Saint-Vaast. »

Les six benoits ribauds remuèrent les jambes et roulèrent de gros yeux blancs et passèrent au royaume de Belzébuth.

Ils avaient assez briffaudé, rapiné, tué, saccagé, violé dans leur sale et sanglante existence. Que le prince aux pieds de bouc leur soit propice.

Les clients étaient empoignés par les farces du chaufournier. Ils ne s'aperçurent pas de l'entrée de trois baladins dont deux étaient vêtus de la culotte courte des bateleurs de l'époque, de l'étroit justaucorps rouge et coiffés du bonnet bleu à grelots. Ils traînaient derrière eux un gros homme courtaud, bouffi et rouge, habillé d'une peau d'ours.

Les trois nouveaux venus allèrent s'installer près de la porte de la cour et se mirent à causer entre eux.

Le plus petit portait une longue barbe blanche postiche ; une perruque de laine lui descendait jusque dans le dos. Il avait le nez camus et le teint glabre, les yeux clignotants et en trous de vrille, la bouche large et édentée. Ses petits jambes torses pendaient le long de l'escabelle où il s'était juché et ne parvenaient pas à toucher le sol. Son voisin était un grand diable à face sinistre de voleur. Il portait une moustache longue et noire, hérissée et dure comme les poils d'un porc-épic. Malgré le fard rouge dont il avait maquillé son visage terreux, il était facile de reconnaître en lui le signor Antonio. L'ours à tête humaine suait à grosses gouttes et roulait des yeux larmoyants.

— Monseigneur dit-il au singe habillé, si ces mécréants nous reconnaissent, nous sommes perdus.

Le singe répondit avec un sourire méchant :

— Basta ! La vie du cloître a ramolli vos muscles, mon pauvre prieur, c'est au contraire ici, en pleine assemblée de sectaires et d'hérétiques, que nous sommes en sûreté. Antonio, ajouta-t-il, es-tu bien assuré que la voiture du bailli Nicolas de Landas sera au poste près de la poterne d'Arras ?

Antonio fit un geste d'énergique affirmation.

— Le cocher a reçu trois florins, dit-il. C'est un homme sûr. Je puis compter sur son silence. Quant à messire de Landas, on lui rendra son carrosse plus tard. Le brave homme n'aime pas le bruit. Il est à Lille en ce moment.

— Je vois, dit le nain, que tu es un homme habile Antonio, et que tu as fait dextrement les choses. »

Et il se pencha vers l'ours et le reître déguisé, chuchotant à voix très basse :

— Vous avez compris ? L'auberge du « Saumon » donne par les écuries dans le jardin du château d'Egmont. Antonio et vous, mon cher prieur, resterez cachés dans les bosquets de fusain qui entourent le banc où la « damoiselle » va chaque soir bâiller aux étoiles. Je sifflerai trois fois. Ce sera le signal convenu pour agir. Vous vous saisirez de l'ange sans lui froisser les ailes. Surtout, ne la laissez point crier. J'aurais ouvert la poterne qui donne rue des Agneaux ; vous filerez sans bruit par le passage qui conduit de la rue des Agneaux à la rue Notre-Dame. Il y a une pied-sente qui mène à la Bouvaque, près de la rue du Marché-aux-Bêtes. Elle est obscure et déserte. Vous la suivrez. Je serai là. »

Du haut de son escabelle, le chaufournier continuait son récit. Maintenant, il parlait du chevalier Florizoone.

— Quelle audace ! Quelle bravoure ! mes frères. Rien ne l'arrêtait. Près de la porte d'Houplines, nous avons rencontré un peloton de reîtres au service du seigneur de Montmont, le chevalier part seul ventre à terre, la rapière au poing et cloue contre le vantail de la porte un immense bandit d'Allemand qui n'a même pas eu le temps de le complimenter sur ce vaillant coup d'estoc.

Les autres gaillards s'approchent avec leurs épieux. La jument du chevalier m'envoie d'une ruade deux rufians en plein fossé. Le chevalier se retourne et fait pirouetter sa bête infernale.

C'est une mêlée effroyable. Le chevalier est cerné de tous côtés. Son cheval bondit comme une chèvre en folie. Nous courons, persuadés qu'il ne restera plus rien du brave gentilhomme, quand nous voyons détaler vers les Briqueteries les cinq bandits.

(A suivre.)